

République Française  
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 28 février 2023 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230228-DM12-2023-02-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Date de la convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

**L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/02/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

**Pouvoirs déposés :** Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Signature de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la Loi Evolution du logement, de l'aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment l'article 157,

Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Vu la labellisation des communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières,

Vu la Convention d'adhésion signée le 17.02.2021 entre l'Etat, la CCFE, les communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières.

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

La Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et les communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières ont été retenues au titre du programme « Petites Villes de Demain ». C'est un dispositif issu du plan de relance et l'agenda rural, qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de

moins de 20 000 habitants, et leurs intercommunalités, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financement pour réaliser des études et d'un accès au « club Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser leur projet revitalisation.

A ce stade de ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention-cadre valant opération de revitalisation des territoires (ORT) qui vise à conforter leur centralités, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que dispositif Denormandie, accès prioritaire aux aides de l'ANAH, ...

## CONTENU

L'ORT est cosignée par les quatre communes dites « Petites Villes de Demain », la CCFE et l'Etat. Dans le cadre de ce dispositif, un bureau d'études a été sollicité pour élaborer l'ORT en partenariat avec les communes « Petites Villes de Demain » et la CCFE. La convention ORT, au titre du programme Petites Villes de Demain a une durée de 5 ans et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour lesdites villes.

La stratégie de revitalisation des centre-bourgs comprend six grandes orientations :

- Le renouvellement urbain comme moyen de valoriser le patrimoine bâti : proposer une nouvelle attractivité de l'offre de l'habitat (lutter contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance)
- Accompagner, veiller, maintenir et développer l'offre économique et commerciale
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Amélioration du cadre de vie dans l'espace public, en confortant et améliorant l'offre de services et d'équipement (espace public, espaces de culture, de loisir, de santé, d'informations...)
- Travailler sur l'identité territoriale (patrimoine et tourisme, santé, économie social et solidaire, environnement, ...)

Les grandes orientations se déclinent en projets, dont chacun fera l'objet d'une fiche action.

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer le projet en partant de nouvelles actions et sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle.

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'action.
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre Petites Villes de Demain au titre de l'ORT
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- Approuve l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'action.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre Petites Villes de Demain au titre de l'ORT
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 28/02/2023



